

Association Saint-Yves

Service d'Adaptation
Progressive
en Milieu Ordinaire

Livret d'Accueil Jeunes



SAPMO

Bâtiment Héraclès
2, Bd Jean Monnet
56260 Larmor Plage
Tél: **02.97.83.56.91**
association@st-yves.fr

L'association Saint Yves

Historique de L'Association Saint-Yves

Créée en 1963, l'Association " Maison d'enfants Saint-Yves " prend officiellement le relais de la société des orphelins.

La mutation est importante : d'orphelinat, l'établissement devient officiellement "Maison d'enfants à caractère social" (M.E.C.S.), accueillant des enfants en difficultés sociales et familiales.

Depuis cette date, l'Association a largement diversifié les différents services qui la composent pour mieux répondre aux besoins des usagers.

Aujourd'hui, le responsable de l'Aide Sociale à l'Enfance ou le Juge des enfants peuvent demander à l'Association Saint-Yves de répondre aux situations à l'aide de différents services :

* **Le dispositif placement composé de deux services :**

- ⇒ **La Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)**
- ⇒ **Le Service d'Adaptation Progressive en Milieu Ordinaire (SAPMO)**

* **Le Service Educatif en Milieu Ouvert (SEMO)**

* **Le Service Educatif de Jour (SEJ)**

Association Saint-Yves

**Direction
Direction Adjointe**

**Mme ZWILLING
M. MORVAN**

Secrétariat de direction, comptabilité, autres services :
5, avenue de la Madeleine
56400 AURAY
tél .02 97 24 32 24

SAPMO

Service d'Adaptation Progressive
en Milieu Ordinaire

Cheffe de service : Elodie LE CORROLLER

Accueil, secrétariat : 02.97.83.56.91

Mail: secretariat@st-yves.fr

Téléphone psychologue : 07.85.76.15.25

Mon éducateur référent:
Mon adresse:
.....
.....
.....
Remis le

L'association Saint Yves

L'association Saint-Yves est

Une institution à vocation humaine
Créatrice de lien social
Qui fixe librement le but
Assume la responsabilité
Passe des conventions avec les pouvoirs publics
Pour conduire des actions d'utilité publique

L'association Saint-Yves inscrit ses réponses

Dans un environnement politique d'action sociale et un encadrement réglementaire
En fonction de l'évolution des demandes
Dans le respect des besoins d'identité, d'autorité, d'avoir une place
En développant les droits et libertés individuelles, en sécurisant

L'association Saint-Yves fonde son projet institutionnel sur

La volonté de l'éducatif ..d'abord
L'individualisation
La socialisation
Dans une approche institutionnelle
Avec un travail d'équipe
Et la contribution de chacun
En co-éducation avec les parents
Sur des protocoles éducatifs

Le **Service d'Adaptation Progressive en Milieu Ordinaire** dispose de 22 places pour des mineurs et jeunes majeurs (16-21 ans), filles ou garçons, inscrits dans une démarche d'accès à l'autonomie dans le cadre d'un placement, d'un Accueil Provisoire ou d'un Contrat Jeune Majeur.

Les parents des mineurs conservent l'exercice de l'autorité parentale pendant la durée du placement.

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Hors vacances scolaires, le service est ouvert le samedi aux mêmes horaires.

En dehors des horaires d'ouverture, un cadre de permanence est joignable en cas d'urgence. Pour cela, il suffit d'appeler sur le téléphone portable des éducateurs.

Ses missions

La prise en charge SAPMO s'adresse :

- À des mineurs ou jeunes majeurs qui ont atteint une certaine maturité et ont besoin d'un soutien éducatif et logistique pour faire l'expérience de l'autonomie.
- A des jeunes pour lesquels la séparation d'avec la famille est nécessaire et demande un accompagnement éducatif et matériel individualisé.

Rôle de l'éducateur référent :

Il ou elle est votre interlocuteur privilégié. Vous le rencontrerez une à deux fois par semaine, à sa demande ou à la votre, pour vous soutenir dans la mise en œuvre de votre projet. Les rencontres ont lieu à votre domicile, au service ou dans tout autre lieu opportun.

Pour les mineurs, il est fixé un minimum de deux rencontres par semaine, avec l'éducateur référent ou un autre membre de l'équipe.

Il accompagne toutes les démarches pour lesquelles vous avez besoin d'aide. (recherche de logement, installation, contact avec dispositif d'insertion, soin...)

Il étudie avec vous vos besoins financiers. Vous élaborerez ensemble un budget prévisionnel.

Il réfléchit avec vous à votre projet individualisé, aux objectifs de la prise en charge et les moyens mis en place pour les atteindre. Ce projet concerne les apprentissages à l'autonomie domestique et la gestion budgétaire, la formation ou l'insertion et, les relations familiales et sociales.

Le référent suit l'évolution de votre situation et prépare les séquences d'évaluation. Il rend compte au responsable du service des actions menées et de tout événement marquant. C'est lui qui rédige le rapport de synthèse à l'échéance du placement.

Il vous donne connaissance du contenu du rapport vous concernant (et à vos parents si vous êtes mineur) et recueille votre (leur) avis.

Déroulement de la prise en charge

L'équipe

L'équipe est composée de cinq éducateurs, d'une cheffe de service, d'une psychologue et d'une secrétaire.

Le SAPMO accorde une grande importance au travail d'équipe. Le référent est votre interlocuteur principal mais aussi de votre entourage. Le travail d'élaboration et d'évaluation se fait en équipe de travail.

Lors des absences du référent, vous serez amené(e) à rencontrer les autres membres de l'équipe.

Les objectifs de la prise en charge :

- Accompagner le passage vers l'âge adulte.
- Repérer et mobiliser les ressources d'un jeune et de son environnement
- Valoriser la position de sujet et d'acteur social
- Aider les jeunes à accéder à une situation de responsabilité et de citoyenneté.

Logistique :

- Le SAPMO assure le financement, en complément de vos ressources et de la contribution de vos parents, de tous les frais liés à une vie en situation d'autonomie. Ce financement est établi en concertation avec chacun, et prend en compte un barème établi.
- Cette contribution financière peut varier en fonction de votre situation et de son évolution.

Déroulement de la prise en charge

Axes de travail éducatif :

- Mise en œuvre d'un hébergement qui prend en compte vos capacités d'autonomie, la nature de votre projet, vos ressources :

Chaque nouvelle admission fait l'objet d'une évaluation des besoins et peut aboutir à un accueil en FJT, une chambre chez l'habitant, un studio indépendant.

Votre lieu d'habitation est déterminé en fonction de vos besoins et peut évoluer en fonction de votre projet.

- Accompagnement dans les apprentissages de la vie quotidienne : gestion du budget, alimentation, linge, tenue du logement, santé...
- Accompagnement dans les démarches administratives vers le droit commun : contact bailleur, sécurité sociale, CAF...
- Accompagnement dans les démarches d'insertion professionnelle.
- Soutien dans la gestion des relations familiales.

Déroulement de la prise en charge

Moments-clés de l'accompagnement:

- **Accueil** : admission par le chef de service et un éducateur. Élaboration et mise en œuvre de la prise en charge : recherche de logement, évaluation du budget, résolution des problèmes matériels.
- **Lors de l'admission**, le Document Individuel de Prise en Charge est rédigé avec vous
- **Au cours du premier mois** : entretien avec la/le psychologue du service. Si besoin, d'autres entretiens peuvent être sollicités.
- **4 à 6 semaines après l'admission** : premier bilan en évaluation d'équipe, premier bilan jeune + référent + chef de service et rédaction du projet éducatif individualisé.
- **5 à 8 semaines avant échéance du placement** : réunion de synthèse, rédaction du rapport à destination du mandant.

Tout au long de la prise en charge au SAPMO, différents temps de concertation seront organisés pour faire le point sur l'évolution du projet. Vous serez associé(e) à l'ensemble de ces étapes.